

Associé Gérant
Michel Fagoaga



NOBATEK
67 Rue Mirambeau
64600 ANGLET

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les Comptes Annuels
Exercice clos le 31/12/2010

Aux Adhérents

En exécution de la mission qui nous a été confiée, par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31/12/2010 sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association NOBATEK, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration du 10 juin 2011. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. JUSTIFICATIONS DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce, les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier de votre Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels de votre Association.

Fait à Saint Jean de Luz,
Le 15 juin 2011

**Pour ECS
Commissaire aux Comptes**

FAGOAGA Michel



Document soumis au contrôle
du Commissaire aux ComptesFormulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise ASS NOBATEK Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 67, Rue MIRAMBEAU 64600 ANGLET Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 4 5 1 9 3 1 2 0 8 0 0 0 4 0 Néant *

				Exercice N clos le, 31/12/2010	N-1 31/12/2009	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA				
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC		
		Frais de développement *	CX	CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	20 617	7 091
		Fonds commercial (1)	AH	AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO	316 090	316 090
		Constructions	AP	AQ	1 968 971	2 007 638
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	2 120	60 082
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	57 178	167 469
		Immobilisations en cours	AV	AW	12 900	15 940
		Avances et acomptes	AX	AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
		Autres participations	CU	CV		
		Créances rattachées à des participations	BB	BC		
		Autres titres immobilisés	BD	BE		
Prêts		BF	BG			
Autres immobilisations financières*		BH	BI	660	630	
TOTAL (II)		BJ	BK	2 631 863	2 514 860	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
		En cours de production de biens	BN	BO		
		En cours de production de services	BP	BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
		Marchandises	BT	BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW			
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	28 213	586 624
		Autres créances (3)	BZ	CA	567 008	1 316 212
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE	300	
Disponibilités		CF	CG	586 766	13 510	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	25 707	34 068	
	TOTAL (III)	CJ	CK	28 213	1 950 416	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	1A	4 773 008	4 465 276	
Renvois : (1) Dont droit au bail :			CP	(3) Part à plus d'un an	CR	
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :		Stocks :		Créances :	
		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :			33 645	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise		ASS NOBATEK		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N		Exercice N - 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :	DA	40 000	40 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD			
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> BI)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH	372 406	180 351	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	228 372	192 055	
	Subventions d'investissement	DJ	1 827 707	1 996 051	
	Provisions réglementées *	DK	51 261	20 708	
	TOTAL (I)	DL	2 519 748	2 429 166	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	1 028 489	1 001 204	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)	DV	100 165	100 165	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	422 749	253 407	
	Dettes fiscales et sociales	DY	514 254	370 898	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	28 726	46 846	
	Autres dettes	EA	20 481	26 367	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	138 392	237 220	
TOTAL (IV)	EC	2 253 259	2 036 110		
Ecarts de conversion passif* (V)	ED				
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	4 773 008	4 465 276		
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 477 558	1 310 991		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		226 342		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Document soumis au contrôle
du Commissaire aux ComptesNéant *

Désignation de l'entreprise : ASS NOBATEK		Exercice N						Exercice (N - 1)
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue	{ biens * services *	FD		FE		FF	
			FG	1 531 930	FH		FI	1 531 930
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	1 531 930	FK		FL	1 531 930	888 525
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		15 000
	Subventions d'exploitation					FO	959 286	869 570
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	30 736	8 620
	Autres produits (1) (11)					FQ	770	1 291
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	2 522 724
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	673 765	606 554
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	72 435	33 862
	Salaires et traitements*					FY	995 061	671 040
	Charges sociales (10)					FZ	413 558	283 223
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*			GA	124 564	68 169
			- dotations aux provisions*			GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC	23 563	2 150
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD			
	Autres charges (12)					GE	8 613	6 011
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	2 311 563	1 671 011
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	211 161	111 996
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	33	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		17 381
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
Total des produits financiers (V)						GP	33	17 381
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	42 391	40 652
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)						GU	42 391	40 652
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(42 358)	(23 271)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	168 802	88 725

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Document soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes Néant *

Désignation de l'entreprise ASS NOBATEK

		Exercice N	Exercice N - 1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA 9 324		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB 103 492	70 046	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD 112 817	70 046	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE 6 748	6 223	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF 521	1 000	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG 30 553	20 708	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH 37 822	27 932	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI 74 994	42 114	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ 79 867	51 075	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK (64 443)	(112 291)	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL 2 635 574	1 870 435	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM 2 407 202	1 678 379	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN 228 372	192 055	
REVENUS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont	produits de location immobilières	HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG 9 324	
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP 948	948
		- Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HI 6 748		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX		
	(9) Dont transferts de charges	A1 30 736	8 620	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4 8 370	5 550	
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9				
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N		
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés		Charges exceptionnelles 521	Produits exceptionnels	
Amortissements dérogatoires		30 553		
Subventions d'investissement virées au résultat			103 492	
Charges et produits sur exercices antérieurs		6 748	9 324	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N		
Cotisations URSSAF 2009		Charges antérieures 6 748	Produits antérieurs	
Régularisations diverses			9 324	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

REVENUS

ANNEXE

Règles et méthodes comptables

*Document soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes*

Désignation de la société : ASS NOBATEK

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2010, dont le total est de 4 773 009 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 228 373 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2010 au 31/12/2010.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 02/05/2011 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2010 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par arrêté ministériel du 22 Juin 1999, la loi n° 83-353 du 30 Avril 1983 et le décret 83-1020 du 29 Novembre 1983, et conformément aux dispositions des règlements comptables 2000-06 et 2003-07 sur les passifs, 2002-10 sur l'amortissement et la dépréciation des actifs et 2004-06 sur la définition, la comptabilisation et évaluation des actifs.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions et Brevets : 1 à 5 ans linéaire
- * Constructions : 15 à 50 ans en linéaire
- * Installations techniques : 5 à 10 ans en linéaire
- * Matériel et outillage industriels : 3 à 10 ans en linéaire
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 5 à 15 ans en linéaire
- * Matériel de transport : 3 ans en linéaire
- * Matériel de bureau : 3 à 5 ans en linéaire
- * Matériel informatique : 3 à 5 ans en linéaire
- * Mobilier : 2 à 15 ans en linéaire

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise pratique l'amortissement dérogatoire pour bénéficier de la déduction fiscale des amortissements en ce qui concerne les

Règles et méthodes comptables

*Document soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes*

immobilisations dont la durée d'utilisation comptable est plus longue que la durée d'usage fiscale.

Participations, titres immobilisés, valeurs mobilières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnelles

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier. Les engagements correspondants n'ont pas été constatés sous la forme de provision.

Faits caractéristiques

*Document soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes*

Autres éléments significatifs

Subventions d'équipements perçues et solde restant à percevoir

Dans le cadre de la construction du bâtiment et de ses équipements, l'Association NOBATEK a obtenu diverses subventions d'équipements totalisant 1 943 835.41€ dont 1 468 279.70 € correspondant au bâtiment et 475 555.71 € correspondant aux équipements. Le solde de ces subventions a été perçu au cours de l'exercice 2010.

Ces subventions d'équipements ont subventionné des immobilisations amortissables. Conformément aux textes en vigueur, l'Association NOBATEK a opté pour rapporter aux résultats de l'Association une quote-part des subventions obtenues sur le même rythme que celui auquel l'immobilisation financée est amortie.

Au 31/12/2010, la quote-part des subventions inscrites à résultat totalise 103 492.51 € et a impacté le compte de résultat exceptionnel.

Dans le cadre du programme GENCOTT 2010-2012, l'Association NOBATEK a demandé à bénéficier d'une subvention d'équipement pour un montant total de 230 266 € répartie à parts égales entre le Conseil Régional Aquitaine et le FEDER.

En cours d'année 2010, le Conseil Régional a versé un acompte de 56 566.50 €. Le solde de la subvention sera versé lorsque l'Association NOBATEK aura justifié des dépenses engagées.

Le solde de la subvention d'équipement restant à recevoir, soit 173 699.50 €, n'a pas été comptabilisée ni à l'actif ni au passif étant donné que les dossiers sont en cours d'instruction.

Activité NOBATEK

Nobatek, reconnu Centre de Recherche Technologique (CRT), exerce son activité globale de conseils et de recherche développement.

Ses activités se répartissent en deux catégories :

L'activité en direction du marché (clients directs et marchés public) qui entre dans le champ d'application de la TVA et dont la facturation est imputée en prestations de services.

L'activité dans le domaine des conseils, acquisitions de compétences et recherche d'intérêt général (générique) qui n'entre pas dans le champ d'application de la TVA. Le financement partiel de ces projets par les pouvoirs publics est imputé en poste subventions, ces financements n'étant ni des subventions d'équilibre ni des subventions complément de prix.

Crédit Impôt Recherche

L'Association NOBATEK, reconnue Centre de Recherche Technologique (CRT), engage pour son compte et celui de ses clients des dépenses en matière de recherche et développement.

A ce titre, NOBATEK a demandé à bénéficier pour 2007, 2008, 2009 et 2010 du Crédit d'Impôt Recherche pour les montants respectifs de 76 548 €, 67 034 €, 123 130 € et 117 486 €. Les demandes de remboursement de ces créances d'impôts ont été formulées et celle de 2010 est en cours d'instruction.

Nous rappelons que le droit de reprise de l'administration s'exercera jusqu'à l'expiration de la troisième année suivant celle au titre de laquelle le crédit d'impôt a été imputé ou restitué.

Faits caractéristiques

*Document soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes*

Divers

Les comptes au 31/12/2010 de l'Association NOBATEK amènent à formuler les précisions suivantes :

- Les apports des membres pour 40 000 € ont été comptabilisés dans le compte 102400 « Fonds participatifs », conformément à la cinquième résolution de PV de l'AGO du 14/11/2006,
- Les subventions octroyées sont rapportées au résultat en fonction de l'état d'avancement des travaux,
- Nous rappelons que du fait de la refonte des règles de déduction de TVA applicables depuis le 1er janvier 2008, l'Association NOBATEK récupère 100% de la TVA,
- L'Association est soumise aux impôts commerciaux (TVA, IS et CET),
- Signature d'un accord d'intéressement en date du 4 juin 2009 entre l'Association NOBATEK et l'ensemble du personnel. L'application de cet accord au 31/12/2010 a pour conséquence la constatation d'un intéressement brut de 75 346 € auquel s'ajoute un forfait social pour 4 521€, soit un total de 79 867 € impactant le résultat exceptionnel de l'exercice.

Notes sur le bilan

Document soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	au début d'exercice	Augmentation	Diminution	en fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	13 399	48 194	2 314	59 280
Immobilisations incorporelles	13 399	48 194	2 314	59 280
- Terrains	316 091			316 091
- Constructions sur sol propre	2 052 041	27 880		2 079 921
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels		62 203		62 203
- Installations générales, agencements aménagement divers	33 840	13 781		47 622
- Matériel de transport	18 000			18 000
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	144 830	93 041	11 817	226 055
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours	15 940	12 900	15 940	12 900
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	2 580 741	209 806	27 757	2 762 790
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	630	60	30	660
Immobilisations financières	630	60	30	660
ACTIF IMMOBILISE	2 594 771	258 060	30 100	2 822 730

Notes sur le bilan

*Document soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes*

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	48 194	209 806	60	258 060
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	48 194	209 806	60	258 060
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste		15 940	30	15 970
Virements vers l'actif circulant				
Cessions	2 314	11 817		14 130
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice	2 314	27 757	30	30 100

Notes sur le bilan

*Document soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes*

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	6 308	16 624	2 314	20 618
Immobilisations incorporelles	6 308	16 624	2 314	20 618
- Terrains				
- Constructions sur sol propre	44 402	66 547		110 949
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels		2 121		2 121
- Installations générales, agencements aménagements divers	1 909	5 479		7 388
- Matériel de transport	4 836	5 017		9 852
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	22 456	28 777	11 295	39 938
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	73 603	107 941	11 295	170 248
ACTIF IMMOBILISE	79 910	124 565	13 609	190 866

L'amortissement dérogatoire a trouvé à s'appliquer au cours de cet exercice du fait de l'activation du bâtiment et de sa décomposition en une structure et divers composants.

Un amortissement dérogatoire a été comptabilisé au 31/12/2010 pour 30 553.37 €. Cet élément a impacté le compte de résultat exceptionnel.

Notes sur le bilan

*Document soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes*

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 1 582 952 euros et le classement par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	660		660
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	989 577	955 931	33 645
Autres	567 008	567 008	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	25 707	25 707	
Total	1 582 952	1 548 647	34 305
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Clients - factures à établir	414 648
Fournisseurs - RRR à obtenir	884
Divers - produits à recevoir	423 805
Total	839 337

Notes sur le bilan

*Document soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes***Dépréciation des actifs**

Dépréciation des créances

	Montant
Créances commerciales	28 213

Capitaux Propres**Provisions réglementées**

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Reconstitution des gisements pétroliers				
Pour investissements				
Pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	20 708	30 553		51 262
Implantations à l'étranger				
Prêts d'installation				
Autres provisions				
Total	20 708	30 553		51 262
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation				
Financières		30 553		
Exceptionnelles				

Notes sur le bilan

Document soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 2 253 260 euros et le classement par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	1 028 490	352 954	222 462	453 074
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	422 749	422 749		
Dettes fiscales et sociales	514 254	514 254		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	28 726	28 726		
Autres dettes	120 647	20 482	100 165	
Produits constatés d'avance	138 393	138 393		
Total	2 253 260	1 477 558	322 627	453 074
Emprunts souscrits en cours d'exercice	600 000			
Emprunts remboursés sur l'exercice	347 381			

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	116 778
Int.courus s/emp.aup.etabl.crédit	3 371
Dettes provis. pr congés à payer	52 473
Personnel - autres charges à payer	149 531
Charges sociales s/congés à payer	22 495
Etat - autres charges à payer	64 818
Divers - charges à payer	20 482
Total	429 947

Notes sur le bilan

*Document soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes*

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATEES D AVANCE	25 707		
Total	25 707		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d avance	138 393		
Total	138 393		

Autres informations

Document soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

Droit Individuel à la Formation

La loi du 4 mai 2004 ouvre pour les salariés des entreprises françaises un droit à formation d'une durée de 20 heures minimum par an cumulable sur une période de 6 ans. Les dépenses engagées dans le cadre de ce droit individuel à la formation (D.I.F) sont considérées comme des charges de la période et ne donnent pas lieu à comptabilisation d'une provision sauf situation exceptionnelle.

Le nombre d'heures de formation correspondant au cumul des droits acquis par les salariés au cours de l'exercice s'élève à 1 413 heures.

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
<i>Sur l'emprunt souscrit pour l'acquisition du terrain et le bâtiment : hypothèque sur le bâtiment à hauteur de</i>	550 000
<i>Sur l'emprunt souscrit pour l'acquisition du terrain et le bâtiment : privilège de prêteurs de deniers sur le terr</i>	280 000
Autres engagements donnés	830 000
Total	830 000
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Autres informations**Engagements de retraite**

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 9 484 euros

*Document soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes*